



Jeudi 19 novembre 2009

**Communiqué de presse**

# **Les personnes transgenres en Belgique**

## **Une situation sociale et juridique précaire...**

### **... et des obstacles quotidiens**

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes présente ce vendredi 20 novembre 2009 les résultats de son étude « Etre transgenre en Belgique ». L'étude radiographie la situation sociale et les discriminations vécues par les personnes transgenres. Elle se base sur une enquête à laquelle 310 personnes transgenres ont répondu. L'étude a été réalisée par le Steunpunt Gelijkekansenbeleid (Universiteit Antwerpen-Universiteit Hassel) en collaboration avec CAP-Sciences humaines - UCL. Voilà les principaux résultats :

#### **Aspects légaux**

Les critères médicaux nécessaires pour accéder au changement officiel de nom ou de sexe sont critiqués par les personnes transgenres car ils sont trop stricts.

Autre problème : beaucoup de personnes transgenres ne tombent pas dans le cadre légal de protection contre les discriminations, car elles n'ont pas changé officiellement de sexe. Plus grave encore, moins de 50% des personnes transgenres savent que la loi tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes règle les discriminations relatives au changement de sexe. Résultat : peu de personnes transgenres portent plainte pour traitement discriminatoire.

#### **Emploi**

15,6% des personnes transgenres sont au chômage malgré un niveau de formation souvent élevé. Or l'emploi est important pour les personnes transgenres vu leur situation sociale précaire. Sur le lieu de travail, elles sont souvent victimes de harcèlement lié à leur statut transgenre. 54,1% cachent leur identité de genre au travail. Les réactions les plus négatives proviennent des collègues. Quand une politique d'égalité des chances ou de diversité est appliquée sur le lieu de travail, seulement 9,5% des entreprises accordent de l'importance à cette question. Dans la thématique transgenre, les salariés transgenres ainsi que leurs employeurs manquent d'information sur leurs droits et obligations. Quand

elles cherchent du travail, les personnes transgenres ne peuvent pas présenter de certificats d'identité ou de diplômes sans être contraintes de divulguer leur statut transgenre. En effet, les écoles et les universités ne sont pas obligées de changer le nom sur les diplômes.

### **Soins de santé**

60% des personnes transgenres ont cherché une aide médicale ou psychologique liée à leurs problèmes d'identité de genre. 62,3% des répondants ont déjà pensé à se suicider et 22% ont tenté de se suicider. Ces chiffres élevés montrent que l'assistance à l'attention des personnes transgenres n'est pas suffisante. L'accessibilité des services en matière de soins de santé spécifiques laisse à désirer et toutes les interventions (chirurgicales ou autres) ne sont pas remboursées. Autre problème de taille : les généralistes et les psychologues ne disposent souvent pas d'informations suffisantes leur permettant d'orienter adéquatement les personnes transgenres vers les instances adéquates.

### **Image**

Les témoignages des personnes transgenres évoquent souvent les préjugés, les stéréotypes et les opinions fausses à leur égard. Résultat : leur image est souvent ternie.

### **Soutien des associations**

Les associations de soutien de personnes transgenres sont importantes pour les répondants: la plupart ont déjà fait appel à ces structures. Le problème, c'est que bien souvent, ces associations fonctionnent sur base de bénévolat et n'ont pas de structure institutionnelle.

### **De la nécessité d'inscrire la thématique dans l'agenda politique**

A la veille du « Transgender Remembrance Day » (20 novembre), l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes appelle à combattre et bannir les discriminations et les inégalités dont sont victimes les personnes transgenres dans notre société actuelle. L'Institut estime nécessaire d'inscrire la thématique transgenre à l'agenda politique. A l'instar des autres citoyens, les personnes transgenres ont des droits : le droit à l'égalité des chances, le droit d'être protégées contre les discriminations et le droit de vivre dignement.